Description de l'offre : Chargé de cours – Formation de base du cadre de base Roulage- Lois spéciales

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser la formation de base « lois spéciales » à des aspirants inspecteurs de police

Grade minimum requis pour la fonction :

INP

Conditions requises pour la fonction

Faire partie d'un service circulation ou d'un autre service permettant d'assurer régulièrement des missions de circulation

Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience professionnelle dans ce domaine et dans le domaine pédagogique

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabus, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances

dans le domaine policier et plus particulièrement en matière de roulage

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'HFAP
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler

- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,…

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Avoir une maîtrise théorique
  - De la loi du 16/03/1968 portant coordination de la loi relative à la police de la circulation routière (règlement répressif qui est base de toute verbalisation)
  - De la législations en lien avec le permis de conduire (AR du 23/03/1998 relatif au permis de conduire – AR du 10/07/2006 relatif au permis de conduire pour vv Cat B – AR du 04/05/2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs vv des cat C,CE, D , DE et des sous cat C1, C1E, D, D1, D1E
  - Des législations en lien avec l'assurance des véhicules (loi du 21/11/1989 – AR du 14/12/1992 relatif au contrat-type d'assurance obligatoire)
  - Des législations en lien avec l'immatriculation des véhicules (AR du 08/01/1996 relatif aux plaques commerciales – AR du 20/07/2001 relatif à l'immatriculation des véhicules (avant AR du 31/12/1953) – AM du 23/07/2001 relatif à l'immatriculation des véhicules
  - Des législations en lien avec le contrôle technique des véhicules (AR du 15/03/1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques – AR du 10/10/1974 prescrivant els conditions techniques des motocyclettes et cyclomoteurs

- Avoir une maîtrise pratique :
  - Des législations reprise ci-dessus
  - De la rédaction des PV et autres documents qui y sont liés
  - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
  - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
  - Avoir une communication claire et précise
  - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) HFAP
  - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
  - Transmettre des consignes simples et complexes

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (HFAP ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise / Ghlin

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures

Ouverture de l'offre : 12/08/2025

Date limite : 12/09/2025